Image not found or type unknown

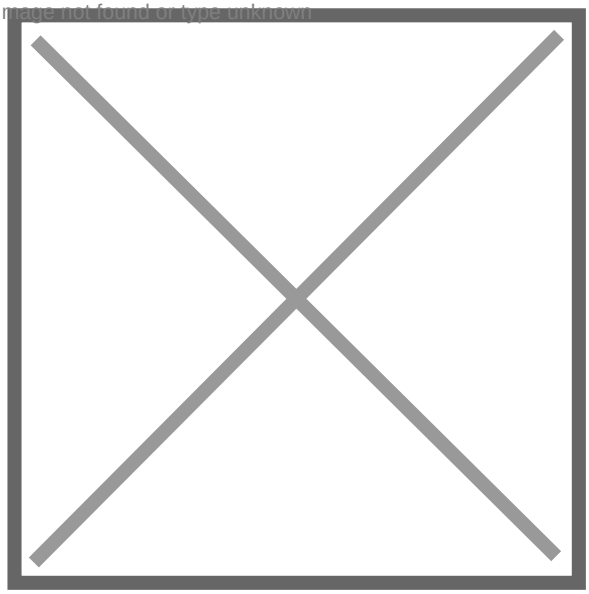

Ce que peuvent reprendre mes parents

Par **Lakira**, le **30/03/2009** à **10:04**

Bonjour

J'ai 18 ans et j'ai de grosses difficultés avec mes parents et je souhaiterai aller en foyer d'accueil jeunes majeurs. Et donc je voudrais savoir comment on détermine ce qui appartient à mes parents et ce qui m'appartient.
Ont-ils le droit de reprendre les cadeaux qu'ils m'ont offert? L'année dernière ils m'ont offert un ordinateur portable et depuis quelques temps ils me menacent de le reprendre. Peuvent-ils le faire sachant qu'il y a toute mes données personnelles dedans (photos, musiques, etc...)
Merci de ma répondre rapidement car c'est urgent...

Par **jeetendra**, le **30/03/2009** à **10:08**

bonjour, prenez rapidement contact avec une assistante sociale pour un hébergement d'urgence en foyer et la mise en place d'un contrat jeune majeur, appelé le 119, courage à vous, cordialement

Par **Lakira**, le **30/03/2009** à **10:25**

merci de m'avoir répondu
je suis déjà aller voir une assistante sociale et elle m'a dit qu'il fallait que j'envoie un courrier en racontant tout mais ça peut prendre un certain temps je penses!
Vous m'avez conseillé d'appeler le 119 mais je ne suis pas vraiment en situation de danger

physique... Et sinon qu'est-ce-qu'ils peuvent faire?

Par **jeetendra**, le **30/03/2009** à **10:40**

au 119 il y a tout ce qu'il faut pour vous, le numéro est gratuit et public, essayez, vous verrez bien, bonne journée à vous

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés